



Magny les Hameaux, le 14 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

LUNDI 24 JUIN 2019 à 20 HEURES 30

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2019

ADMINISTRATION GENERALE

- Installation de M. RENARD en remplacement de Mme BOUVAT
- Installation de M. Charles RENARD en tant que délégué du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme BOUVAT, démissionnaire
- Installation de Mme Isabelle MANIEZ en tant que déléguée du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des écoles en remplacement de Mme BOUVAT, démissionnaire

INTERCOMMUNALITE

- Nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de SQY - Accord local

RESSOURCES HUMAINES - SENIORS - SECURITE

- Protocole établissant l'adhésion au dispositif de Participation Citoyenne de la commune de Magny-les-Hameaux

VIE ASSOCIATIVE

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Musicale de la Mérantaise

PETITE ENFANCE - ENFANCE - SCOLAIRE - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - POLITIQUE DE LA VILLE

- Marché d'élaboration et de livraison de repas en liaison froide - Autorisation de signature

CCAS - CENTRE SOCIAL - SANTE

- Autorisation à Monsieur le Maire de signer la charte d'engagement « ville et territoires sans perturbateurs endocriniens »

TRAVAUX ET GESTION URBAINE - DEVELOPPEMENT DURABLE - DEPLACEMENTS

- Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du PNR pour la réalisation d'aménagement paysager dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs de la Plaine de Chevincourt

URBANISME - AFFAIRES JURIDIQUES - LOGEMENT

- Arrêt du projet de PLUi révisé

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions prises du 11 Mai au 14 Juin 2019

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

 Le Maire
Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.